

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** PE - SAE 15W/60 SYN

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation privée de lubrifiants et de graisses dans les véhicules ou les machines

Utilisation industrielle de lubrifiants et de graisses dans les véhicules ou les machines

Utilisation professionnelle des lubrifiants et graisses dans les véhicules ou les machines

Selon les scénarios d'exposition génériques de l'ATIEL / ATC sur l'utilisation des lubrifiants (V1.0, 07.01.2013)

Voir les détails des scénarios d'exposition en annexe.

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Huile moteur

Uniquement pour manipulation adéquate.

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

Parts Europe GmbH
Conrad-Roentgen-Strasse 2
54332 Wasserliesch/Trier
Tel. +49 6501 96950
Web: www.partseurope.eu

· **Service chargé des renseignements:** Service de sécurité du produit

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (FRANCE): + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger** néant

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

Contient anhydride maléique, Reaction products of benzenesulfonic acid, mono-C20-24 (even)-sec-alkyl derivs. Para-, calcium salts. Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: PE - SAE 15W/60 SYN

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 64742-54-7 EINECS: 265-157-1 Numéro index: 649-467-00-8 Reg.nr.: 01-2119484627-25	distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités Asp. Tox. 1, H304	2,5-7,5%
	Huiles minérales (mélange) Asp. Tox. 1, H304	≥2,5-≤7,5%
CAS: 84605-29-8 EINECS: 283-392-8 Reg.nr.: 01-2119493626-26	Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis (1,3-diethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam.1; H318: C ≥ 12,5 % Eye Irrit. 2; H319: 12,5 % ≤ C < 12,5 %	≥0,25-<2,5%
Numéro CE: 947-519-7	Reaction products of benzenesulfonic acid, mono-C20-24 (even)-sec-alkyl derivs. Para-, calcium salts Skin Sens. 1B, H317	0,1-0,25%
CAS: 121158-58-5 Numéro CE: 310-154-3 Numéro index: 604-092-00-9 Reg.nr.: 01-2119513207-49	dodécylphénol, ramifié Repr. 1A, H360F; Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	≥0,0025-<0,025%
CAS: 108-31-6 EINECS: 203-571-6 Numéro index: 607-096-00-9	anhydride maléique Resp. Sens. 1, H334; STOT RE 1, H372; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens.1A; H317: C ≥ 0,001 %	≥0-<0,001%

Indications complémentaires:

Note L : la classification comme cancérogène ne s'applique pas car le mélange (ou la substance) contient moins de 3% d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346.
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Enlever les résidus au savon et à l'eau.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir. Ne pas donner des agents stimulant la résorption.

Consulter un médecin qui décidera de la méthode ou de la nécessité d'un lavage gastrique.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: PE - SAE 15W/60 SYN

(suite de la page 2)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

NE PAS UTILISER DE JET D'EAU.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de feu des oxydes de carbone, de soufre et de phosphore peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Les huiles usées (huiles de moteurs, huiles d'engrenages, huiles industrielles) contiennent des composants qui provoquent le cancer de la peau. Éviter tout contact avec la peau, porter évent. des gants de protection. Laver à fond avec du savon les parties de peau souillées.

Préventions des incendies et des explosions: Ne pas chauffer au-dessus du point d'éclair.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.**Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Température de stockage recommandée (deg.C): ≤50°C

Stocker fermé les récipients et protéger contre pluie, poussière, chaleur et d'autres influences atmosphérique.

Classe de stockage: 10

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: PE - SAE 15W/60 SYN

(suite de la page 3)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

108-31-6 anhydride maléique

VLEP	Valeur momentanée: 1 mg/m ³
All	

· DNEL

84605-29-8 Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis (1,3-diethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts

Oral	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	0,24 mg/kg/24h (consommateur)
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	12,1 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	6,1 mg/kg/24h (consommateur)
Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	8,31 mg/m ³ (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	2,11 mg/m ³ (consommateur)

121158-58-5 dodécylphénol, ramifié

Oral	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	0,075 mg/kg/24h (consommateur)
	DNEL/general pop/Systemic effects/acute-short term	1,26 mg/kg/24h (consommateur)
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	0,25 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/Workers/Systemic effects/acute-short term	166 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	0,075 mg/kg/24h (consommateur)
	DNEL/general pop/Systemic effects/acute-short term	50 mg/kg/24h (consommateur)
Inhalatoire	DNEL/Workers/Systemic effects/acute-short term	44,18 mg/m ³ (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	0,79 mg/m ³ (consommateur)
	DNEL/general pop/Systemic effects/acute-short term	13,26 mg/m ³ (consommateur)

· PNEC

84605-29-8 Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis (1,3-diethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts

Oral	PNEC / Predators / Secondary poisoning	10,67 mg/kg food (Empoisonnement secondaire (prédateurs))
	PNEC / Aquatic organisms / Freshwater	0,004 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Marine water	0,0046 mg/l (organismes aquatiques)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: PE - SAE 15W/60 SYN

(suite de la page 4)

	PNEC / Aquatic org / intermittent releases(freshwater)	0,045 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sewage treatment plant/STP	100 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)	0,02203 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)	0,002203 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Terrestrial organism / Soil	0,00206 mg/kg (organismes terrestres)
121158-58-5 dodécylphénol, ramifié		
Oral	PNEC / Predators / Secondary poisoning	4 mg/kg food (Empoisonnement secondaire (prédateurs))
	PNEC / Aquatic organisms / Freshwater	0,000074 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Marine water	0,000074 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic org / intermittent releases(freshwater)	0,00037 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sewage treatment plant/STP	100 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)	0,226 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)	0,0266 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Terrestrial organism / Soil	0,118 mg/kg (organismes terrestres)

• **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• **8.2 Contrôles de l'exposition**

• **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir rubrique 7.

• **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

• **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

• **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard: utiliser un masque avec un filtre de type A2, A2 / P2 ou ABEK.

• **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: PE - SAE 15W/60 SYN

 · **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales	
· État physique	Liquide
· Couleur:	Jaune foncé
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	>200 °C
· Température d'inflammation:	255 °C (DIN 51794)
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	168,3 mm ² /s @ 40 °C
· Viscosité cinématique	168,3 mm ² /s @ 40 °C
· Consistance	
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Capacité thermique	
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,863 g/cm ³ (ASTM D 4052)
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Test de séparation des solvants:	
· VOC (CE)	0,00 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: PE - SAE 15W/60 SYN

(suite de la page 6)

· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64742-54-7 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
	LOAEL	125 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.000-5.000 mg/kg (lapin)
	NOAEL	150 mg/kg/24h (souris)
		30-2.000 mg/kg/24h (rat)
		1.000 mg/kg/24h (lapin)
Inhalatoire	LOAEL	100 mg/kg/24h (souris)
	LC50 / 4h	2,18-5,53 mg/l (rat)
	NOEL	220 mg/m3 (rat)
	NOAEL	980 mg/m3 (rat)

84605-29-8 Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis (1,3-diethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts

Oral	NOEL	40 mg/kg/24h (rat)
	NOAEL	160 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.002 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	2,3 mg/l (rat)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: PE - SAE 15W/60 SYN

(suite de la page 7)

121158-58-5 dodécylphénol, ramifié

Oral	LD50	2.100-2.200 mg/kg (rat)
	NOEL	5-50 mg/kg/24h (rat)
	NOAEL	60-100 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	15.000 mg/kg (lapin)

108-31-6 anhydride maléique

Oral	LD50	400 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.620 mg/kg (lapin)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

121158-58-5	dodécylphénol, ramifié	Liste I
-------------	------------------------	---------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

64742-54-7 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

LL50	10.000 mg/l/96h (Invertébrés aquatiques)
	100 mg/l/96h (poisson)
LL50	10.000 mg/l/72h (Invertébrés aquatiques)
LL50	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
LL50	10.000 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)
EL50	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)

84605-29-8 Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis (1,3-diethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts

LOEC	0,8 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
LC50	46 mg/l/96h (poisson)
EC50	10.000 mg/l/3h (microorganisms)
LL50	4,5 mg/l/96h (poisson)
EL50	23 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
EL50	21-24 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: PE - SAE 15W/60 SYN

(suite de la page 8)

NOEC	0,4-0,8 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
NOELR	1,8 mg/l/96h (poisson)
NOELR	10 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
Reaction products of benzenesulfonic acid, mono-C20-24 (even)-sec-alkyl derivs. Para-, calcium salts	
LC50	>1.000 mg/l/96h (Pimephales promelas)
	>100 mg/l/96h (truite arc-en-ciel)
EC50	>1.000 mg/l/96h (Alga)
121158-58-5 dodécylphénol, ramifié	
EC50	1.000 mg/l/3h (microorganisms)
EC50	0,106 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)
EC10	0,53-0,765 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
EC50	0,15-0,765 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
EC50	0,0079-0,0086 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
EC100	160 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
EC0	0,056 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
EC50	0,037-0,0927 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
EL50	40 mg/l/96h (poisson)
NOEC	0,0037 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
NOEC	0,07-0,442 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
NOEC	0,011 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
NOEC	1.000 mg/l/3h (microorganisms)
NOELR	25 mg/l/96h (poisson)
LOEC	0,012 mg/kg/28d (Invertébrés aquatiques)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

64742-54-7 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	
coefficient de partage	>6 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)
84605-29-8 Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis (1,3-diethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts	
coefficient de partage	0,56 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)
121158-58-5 dodécylphénol, ramifié	
coefficient de partage	6,1-7,14 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)
Biodégradabilité	<10 % (28d) (Biodégradabilité) (OECD 302 D)

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Remarque:** Nocif pour les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (conformément à l'annexe 1 AwSV): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: PE - SAE 15W/60 SYN

Nocif pour les organismes aquatiques.

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.

Rapportez le produit et/ou le récipient partiellement vidé dans son emballage d'origine au point de vente ou remettez-le à un point de collecte des déchets spéciaux.

Catalogue européen des déchets

13 02 05* huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Polluant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: PE - SAE 15W/60 SYN

(suite de la page 10)

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La classification du mélange a été effectuée par calcul conformément aux règles énoncées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008.

Aucune instruction spéciale de formation pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement n'est requise.

· **exigence de pureté**

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H360F Peut nuire à la fertilité.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Date de la version précédente:** 29.07.2022

· **Numéro de la version précédente:** 1.0

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: PE - SAE 15W/60 SYN

(suite de la page 11)

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
 Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
 Repr. 1A: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1A
 STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
 * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

Annexe: Scénario d'exposition 1

- **Désignation brève du scénario d'exposition**
Utilisation industrielle de lubrifiants et de graisses dans les véhicules ou les machines
- **Secteur d'utilisation**
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- **Catégorie du produit**
PC16 Fluides de transfert de chaleur
PC17 Fluides hydrauliques
PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
- **Catégorie du procédé**
PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
ERC7 Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
 - **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.
 - **Paramètres physiques**
 - **Etat physique** Liquide
 - **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.
 - **Autres conditions d'utilisation**
 - **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**
Aucune mesure particulière n'est requise.
 - **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**
Pas nécessaire.
 - **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
 - **Protection du travailleur**
 - **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.
 - **Mesures techniques de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
 - **Mesures personnelles de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 13)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: PE - SAE 15W/60 SYN

(suite de la page 12)

- **Mesures pour la protection du consommateur** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Eau** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour l'élimination**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- **Procédés d'élimination** Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 2

- **Désignation brève du scénario d'exposition**
Utilisation professionnelle des lubrifiants et graisses dans les véhicules ou les machines
- **Secteur d'utilisation**
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit**
PC16 Fluides de transfert de chaleur
PC17 Fluides hydrauliques
PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
- **Catégorie du procédé**
PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC20 Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)
ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
- **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** Liquide
- **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.
- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**
Pas nécessaire.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
- **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures techniques de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.03.2023

Révision: 06.03.2023

Numéro de version 1.1 (remplace la version 1.0)

Nom du produit: PE - SAE 15W/60 SYN

(suite de la page 13)

- **Mesures personnelles de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour la protection du consommateur** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Eau** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour l'élimination**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- **Procédés d'élimination** Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 3

- **Désignation brève du scénario d'exposition**
Utilisation privée de lubrifiants et de graisses dans les véhicules ou les machines
- **Secteur d'utilisation**
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- **Catégorie du produit** PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)
ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
- **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** Liquide
- **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.
- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**
Pas nécessaire.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
- **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures techniques de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures personnelles de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour la protection du consommateur** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Eau** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour l'élimination**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- **Procédés d'élimination** Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.